

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MALAUÈNE**

Séance du 19 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Frédéric TENON, Maire de la commune.

Nombre de membres :

- afférents au conseil : 23
- en exercice : 23
- qui ont pris part à la délibération : 21

Mme Noëlla ROMMEL

M. Christian MANCIP

Mme Chantal MOCZADLO

M. Alain MARCELIN

Mme Magali LORA

Mme Rosine CARILLO

TRAMIER

M. Jérémie JEAN

Mme Carole LAURENT

M. Gilles MANCEL

Mme Martine MARCHAND

Mme Petya MARINOVA

Mme Alexandrine MEYNAUD

M. Jean-Pierre PASCAUD

M. Edouard SCHMID

Ont donné pouvoir :

- M. Michel ROURRE à M. le Maire
- Mme Christelle ABATE à Mme Carole LAURENT
- M. Henri ANDRIEUX LOUER à M. Alain MARCELIN
- Mme Sandrine SAEZ à M. Gilles MANCEL
- Mme Geneviève SIAUD à Mme Alexandrine MEYNAUD
- M. Franck VALLON à Mme Noëlla ROMMEL

Absents : M. Sébastien Aristide BOULE, M. Pierre GAC

Date de convocation : 12 décembre 2023

Secrétaire de séance : M. Christian MANCIP

2023 AE 218

Coupes affouagères 2024

Rapporteur : M. Christian MANCIP

Dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'ONF a proposé d'inscrire des coupes à l'état d'assiette : coupes prévues au programme du plan d'aménagement forestier en vigueur (coupes réglées).

➔ Parcelle n° 23 – coupe de taillis de chêne de 01 ha délivrée pour la réalisation de l'affouage,

Le conseil municipal est appelé à valider :

- Le nombre de coupes affouagères à délivrer : 15 coupes
- La désignation des 3 garants : Messieurs Christian Mancip, Alain Marcelin, Franck Vallon
- Le tarif : 50 € pour un volume de cinq stères par équipier.
- Les conditions d'inscription
 - Être domicilié sur la commune de Malaucène
 - Inscription obligatoire par équipe de deux personnes

Le Conseil Municipal
Le rapporteur entendu,
Délibère et décide

- De valider les modalités suivantes pour les coupes affouagères 2024 :
 - o Le nombre de coupes affouagères à délivrer : 15 coupes
 - o La désignation des 3 garants : Messieurs Christian Mancip, Alain Marcelin, Franck Vallon
 - o Le tarif : 50 € pour un volume de cinq stères par équipier.
 - o Les conditions d'inscription
 - Être domicilié sur la commune de Malaucène
 - Inscription obligatoire par équipe de deux personnes
- D'inscrire les crédits correspondants au budget communal

Monsieur le Maire



Publiée le 22 janvier 2024

F. TENON

Qui certifie sous sa responsabilité que les formalités de publicité ont été effectuées et que la délibération a été transmise en préfecture

Vu le secrétaire de séance,
Monsieur Christian MANCIP

Pour	21
Abstention	0
Contre	0